



La maison des droits
des enfants et des jeunes

Formation

« Vers une autonomie croissante du jeune en situation de handicap »

Aujourd'hui un jeune en situation de handicap n'est plus seulement vu comme une personne vulnérable, « objet » d'une prise en charge. Il est un citoyen à part entière, bénéficiant de droits et libertés fondamentaux, comme l'affirme depuis quelques années le législateur.

Cette place centrale et active laissée au jeune en situation de handicap dans la mise en œuvre de son accompagnement entraîne cependant pour tout professionnel un certain nombre de questions :

Comment protéger au mieux ces jeunes, tout en permettant une certaine autonomie, liberté ?

Peut-on limiter certains droits fondamentaux de la personne dans un but de protection, jusqu'où peut-on aller ?

Quelle place pour la famille dans l'accompagnement ?

Comment préparer le passage de la majorité pour le jeune en situation de handicap ?

Quelle protection légale existe pendant la minorité et à la majorité pour une personne en situation de handicap ?

Public :

Professionnels agissant dans le parcours des personnes en situation de handicap.

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender l'évolution de la notion de handicap et son impact
- Connaître les mesures de protection applicables aux jeunes en situation de handicap
- Appréhender les mesures permettant une plus grande autonomie du jeune en situation de handicap
- Savoir en tant que professionnel favoriser la prise d'autonomie du jeune en situation de handicap

Méthodes pédagogiques :

- Supports juridiques
- Echanges de pratique/ cas pratique
- Photo langage/ support vidéo
- Intervention de professionnels œuvrant sur la question du handicap
- Présentation d'outils de sensibilisation

Formatrice : Julie Bordes, Juriste à La maison des droits des enfants et des jeunes

Durée, dates et horaires : 2 jours, les 9 et 10 avril 2014, de 9h à 17h

Lieu : La maison des droits des enfants et des jeunes, 6 rue des couteliers - 31000 Toulouse

Tarifs : 525 euros au titre de la formation continue, 225 euros à titre individuel.



Formation

« Vers une autonomie croissante du jeune en situation de handicap »

Programme

1^{ère} journée : une personne vulnérable, sujet de protection

I. Appréhension de la notion de situation de handicap (Loi 11 février 2005)

- Les différentes formes de déficiences
 - Physique
 - Psychique
 - Mentale
- La notion de « situation de handicap »
 - Une « situation » résultant de la prise en considération des aspirations et du projet de vie de la personne
 - Une « situation » découlant de la prise en compte de l'environnement de la personne

II. La protection du jeune en situation de handicap

- Une protection organisée par le droit commun
 - Protection organisée par le droit civil
 - a. Autorité parentale et administration légale
 - b. Droit commun des contrats et actes juridiques
 - Protection organisée par le droit pénal (abus de faiblesse, atteintes à l'intégrité d'une personne vulnérable, délaissement...)
- Le développement d'une protection spécifique
 - La protection du jeune en situation de handicap dans ses droits fondamentaux (droit à la dignité, vie privée, vie affective, liberté d'aller et venir...)
Aspects juridiques et réglementaires : mise en œuvre et recours
 - Les mesures de protection applicables au jeune majeur vulnérable
Mesures de sauvegarde, curatelle et tutelle, mandat de protection future : conditions, procédures et effets

2^{ème} Journée : Des mesures favorisant l'autonomie de la personne en situation de handicap (Loi 2 janvier 2002 et Loi 11 février 2005)

I. Le jeune usager acteur de sa prise en charge

- L'information de l'utilisateur
- La participation de l'utilisateur à sa prise en charge
- La place de la famille dans la prise en charge

II. Le droit à compensation et l'accessibilité

- Fondements textuels
- Définition
- Mise en œuvre

III. L'inclusion

- En tant qu'élève
- En tant que jeune travailleur
- Vie sociale et citoyenneté